

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

SEB S.A.

Société anonyme au capital de 55 337 770 €
Siège social : 112 Chemin du Moulin Carron, Campus SEB, 69130 Ecully
300 349 636 R.C.S. Lyon - Siret : 300 349 636 00138.

Avis de convocation

Les actionnaires de la Société SEB S.A. sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) qui se déroulera le mardi 20 mai 2025 à 14h30 au 28 George V - 28 avenue George V - 75008 Paris.

L'avis de réunion relatif à l'Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 mars 2025, bulletin n° 32.

Ordre du jour**A titre ordinaire :**

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende.
4. Renouvellement du mandat de Mme Brigitte Forestier, en qualité d'administratrice.
5. Nomination de M. Eric Rondolat, en qualité d'administrateur.
6. Approbation des informations sur les rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Thierry de La Tour d'Artaise.
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à M. Stanislas de Gramont.
9. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2025.
10. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025.
11. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025.
12. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs.
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

14. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance.
15. Modification de l'article 17 des statuts concernant la durée de mandat des administrateurs.
16. Modification de l'article 20 des statuts pour introduire la consultation écrite.
17. Pouvoirs pour formalités.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à distance à l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit **vendredi 16 mai 2025 à zéro heure**, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R.22-10-28 du Code de commerce. Cette attestation de participation est à fournir en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par tout autre personne physique ou morale de son choix (article L. 22-10-39 du Code de commerce). Il est rappelé que les mandats doivent être transmis à l'avance dans les délais légaux, aucun mandat ne pourra être enregistré sur place le jour de l'Assemblée.

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée générale.

B. Modes de participation à l'Assemblée générale

1) Comment voter ou donner mandat par voie postale :

- Si vos actions sont au nominatif, vous recevrez un formulaire de vote ou de procuration par courrier.
- Dans tous les cas (actionnaire au nominatif ou au porteur), cochez la case correspondante à votre choix de vote (correspondance, pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou procuration à un tiers).
Dans le cas d'un pouvoir au Président de l'Assemblée générale, il est rappelé que le vote émis est un vote lié, en ce sens qu'il induit un vote « pour » les résolutions présentées par le Conseil d'administration et un vote « contre » les projets de résolutions déposés par les actionnaires non agréés par le Conseil d'administration.
- Si vous votez par correspondance, cochez vos orientations de vote pour chaque résolution en suivant les instructions mentionnées sur le formulaire.
- Si vous donnez procuration à un tiers, le nom et l'adresse du mandataire devront être lisiblement mentionnés.
- Une fois le formulaire rempli, datez et signez dans le cadre « Date & signature », vérifiez vos nom, prénom et adresse, en bas à droite du formulaire, et retournez-le au Service Assemblée générale de UPTEVIA en utilisant l'enveloppe « T » jointe ou à l'adresse d'UPTEVIA, Service Assemblées – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense cedex.
- Si vous êtes actionnaire au porteur, vous pouvez télécharger un formulaire vierge sur notre espace <https://www.groupeseb.com/fr/finance/assemblee-generale> ou le demander à votre établissement teneur de compte. Dans tous les cas, il conviendra de remplir l'ensemble des informations demandées lisiblement puis d'envoyer votre formulaire à votre intermédiaire financier qui le transmettra à UPTEVIA accompagné d'une attestation de participation. Afin que votre formulaire de vote dûment rempli et signé et, le cas échéant, votre désignation ou révocation de mandataire soit valablement pris en compte, il devra être envoyé à votre établissement teneur de compte suffisamment en amont pour être reçu par UPTEVIA dans les délais légaux mentionnés dans ce paragraphe.
- Dans tous les cas, pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou de procuration devront être reçus par UPTEVIA au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, soit **jeudi 15 mai 2025**. En aucun cas les formulaires de vote papier ne doivent être retournés directement à SEB S.A.

2) Comment voter ou donner mandat en ligne :

Les actionnaires sont invités à privilégier l'utilisation de la plateforme de vote par Internet VOTACCESS. Cette plateforme permet aux actionnaires, préalablement à la tenue de l'Assemblée générale, de transmettre électroniquement leurs instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire, d'une manière simple et rapide.

Si vos actions sont au nominatif, accédez directement à VOTACCESS via le site UPTEVIA Investors (nominatif pur) ou via le site VoteAG (nominatif administré) :

- **Pour les actions au nominatif pur** : en utilisant l'identifiant et le mot de passe vous permettant déjà de consulter votre compte nominatif sur UPTEVIA Investors (<https://investors.uptevia.com>) puis en vous laissant guider vers VOTACCESS.
- **Pour les actions au nominatif administré** : en accédant au site **VoteAG** (<https://www.voteag.com>), avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de vote, puis en vous laissant guider vers VOTACCESS.

Si vos actions sont au porteur, renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est adhérent à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

- Si votre établissement teneur de compte est adhérent à VOTACCESS : identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement avec vos codes d'accès habituels. Cliquez ensuite sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions SEB S.A. et suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et voter.
- Si votre établissement teneur de compte n'est pas adhérent à VOTACCESS : vous avez la possibilité d'exprimer votre vote au travers des modalités détaillées dans les paragraphes **1)** ou **3)**.

Il est précisé que la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com
- cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : les nom, prénom, adresse et références bancaires du mandant, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire devra ensuite demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte -titres d'envoyer une confirmation au service « Assemblées » d'UPTEVIA.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, aucune autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Dans tous les cas, pour être pris en compte, les pouvoirs devront être reçus par UPTEVIA, dans les conditions mentionnées ci-avant, au plus tard la veille de l'assemblée générale, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours avant la date de l'assemblée générale, soit **jeudi 15 mai 2025**.

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée (VOTACCESS) sera ouvert à partir du **vendredi 18 avril 2025 à compter de 10 heures**.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, **soit le lundi 19 mai 2025, à 15 heures, heure de Paris**.

Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site .

3) Comment voter sur place le jour de l'Assemblée générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire au nominatif : demander une carte d'admission en noircissant la case « A » du formulaire de vote qui devra être daté, signé et envoyé, à l'aide de l'enveloppe jointe à UPTEVIA , Service Assemblées – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris La Défense cedex, la demande de carte d'admission devra être réceptionnée au plus tard le **jeudi 15 mai 2025** ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet **muni d'une pièce d'identité** ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité et de l'attestation de participation fournie par son intermédiaire financier
- ou par internet via le site VOTACCESS.

Les personnes désirant se rendre physiquement à l'Assemblée générale devront respecter les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur et présenter une pièce d'identité.

4) Comment voter en tant que mandataire

Vote sur place : Se référer au paragraphe B). 3).

C. Questions écrites.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration des questions écrites. Les questions écrites doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : SEB S.A, Service Actionnaires, 112 Chemin du Moulin Carron, 69130 Ecully ou à l'adresse électronique suivante: assemblee.generale@groupeseb.com.

Pour être prises en compte, les questions doivent être réceptionnées par la Société au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le **mercredi 14 mai 2025**.

Ces questions doivent être accompagnées, pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire datée au plus tôt du jour de l'envoi de la question écrite.

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.groupeseb.com.

D. Documents mis à la disposition des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de Commerce peuvent être consultés, au siège social de la Société situé 112 chemin du moulin Carron 69130 Ecully et sur le site de la Société : www.groupeseb.com, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct, accessible, le jour de l'Assemblée, depuis le site Internet de la Société : www.groupeseb.com, (rubrique "Assemblée générale").

Un enregistrement de l'Assemblée Générale sera disponible après la date de l'Assemblée sur le site Internet de la Société : www.groupeseb.com.

E. Résultats des votes

Les résultats des votes pour chaque résolution seront publiés sur le site de la Société : www.groupeseb.com, dans les 15 jours suivant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.